

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2018/08

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 octobre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. BISSAY David
M. MUZELLE Robert

Excusés : Mme COLLON Colette
Mme RODET Chantal
M. TRIBOLET Didier

Mme Véronique PERIAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions :
 - Travaux assainissement : demande subvention enveloppe cantonale de solidarité
 - Travaux église : souscription et subventions à solliciter
 - Mise en sécurité voirie : amende de police
- Espace Violay 1004 : prestation avec CLOÉÉ
- ZA les Gagères : vente de deux parcelles au Département
- Point sur aire de jeux
- Prêt matériel Sainte Agathe en Donzy
- Droit de place des marchés hebdomadaires
- Aide aux artisans
- Personnel communal (contrats à reconduire)
- Projet éolien
- Approbation du rapport d'activités 2017 de la CC FOREZ-EST
- CC Forez-Est : déchets
- Appel de Marseille pour les libertés locales
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 10.09.2018

Séance du 10 septembre 2018	
2018.07.01	DM 01 - Budget principal Commune
2018.07.02	Attribution de subvention pour les 48H de la creation en terre de tisseurs
2018.07.03	Approbation du rapport de gestion 2017 de la SEDL
2018.07.04	Approbation promesse de vente du terrain emplacement de la résidence Jacques Vergnier à SECO
2018.07.05	DM 01 ZA Les 4 Croix
2018.07.06	DM 05 Commune

1- Demandes de subventions

Travaux d'assainissement

Madame le Maire rappelle que chaque année la commune sollicite une aide au titre de l'enveloppe cantonale d'aide de solidarité. Au titre de l'année 2019, elle propose de déposer un dossier concernant les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement, qui ont été réalisés dans le centre bourg :

- Rue du Monument pour un montant de 24 719.55 € HT
- Carrefour route de St Cyr pour un montant de 21 135.60 € HT
- Soit un montant total de 45 855.16 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, donne son accord pour le dépôt du dossier.

Travaux église

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de lancer une souscription pour réaliser des travaux à l'intérieur de l'église.

Elle signale que les premiers devis ont été réceptionnés et qu'après le résultat de la souscription des subventions pourront être sollicitées. Cette opération pourra être réalisée début 2020.

Mise en sécurité voirie

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Département de la Loire au titre des amendes de police.

Elle porte à la connaissance de l'assemblée le programme des travaux de sécurité qui sera présenté au titre des demandes de subvention de l'exercice 2019 d'un montant de 12 775 € qui se décompose comme suit :

- Aménagement de sécurité du carrefour RD1 – RD 49 (virage dangereux)
- Acquisition d'un radar pédagogique

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2019.

2- Espace VIOLAY 1004 : prestations avec CLOEE

Madame le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la Société CLOEE, spécialisée dans l'organisation d'évènements et la gestion d'espaces réceptifs.

Les missions confiées sont les suivantes :

- *Logo Violay - Tourisme Nature*
- *Site internet Violay – Tourisme Nature*
- *La gestion commerciale et la promotion de l'Espace Violay 1004*
- *La conception et la coordination du plan marketing*

Madame le Maire explique que pour l'instant en ce qui concerne les locations de la salle on n'a pas eu le retour attendu. Suite à cet état de fait, une réunion a eu lieu avec le responsable. Celui-ci a reconnu n'avoir rien d'autre à proposer pour l'instant en termes de locations.

En ce qui concerne la communication, il dit n'avoir pas communiqué car, selon lui, nous ne lui aurions pas transmis les informations qu'il attendait. Le problème est que le travail de communication est le fait même pour lequel il est rémunéré. Il faut préciser que le travail de communication et de gestion lui incombe de par la convention qui a été passée entre la Mairie et CLOEE.

Il a mentionné, du fait de ne rien avoir eu à proposer, de ne pas facturer la période passée, mais il se trouve qu'une facture nous a été adressée dernièrement pour les 9 derniers mois.

Madame le Maire pose alors la question suivante :

Est-ce que l'on retire la mission « Communication » à CLOEE pour gérer en interne cette partie ?

Le Conseil Municipal accepte sous réserve d'apporter une attention particulière aux termes de la convention signée avec CLOEE.

3- ZA les Gagères : vente de deux parcelles au Département

Madame le Maire rappelle qu'il reste 7 lots à vendre sur la ZA « Les Gagères » et que conformément aux préconisations de la loi Notre, les zones artisanales de la commune seront transférées à la communauté communes en fin d'année.

Néanmoins, elle présente à l'assemblée une promesse de vente de deux parcelles de terrain (lots 09 et 11) au Département de la Loire, soit 3960 m², au prix de 20 € le m², soit 79 200 €, dans le cadre du déplacement du dépôt de la voirie départementale qui se trouve actuellement place Fouillat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la promesse de vente et autorise Madame le Maire à la signer.

4- Point sur aire de jeux

Monsieur POIRON Jean-Pierre fait le point sur le travail préparatoire qui est réalisé en amont de l'installation d'une aire de jeux. Un tel projet ne s'improvise pas, qu'il s'agisse du choix du site, des équipements ou du choix des sols.

Après l'état des lieux sur les équipements sportifs extérieurs ainsi que l'enquête préalable auprès des jeunes, le choix du site s'est porté sur le terrain de foot actuel. Il s'agit d'un terrain que la Commune loue à Madame RIVIERE qui en est propriétaire. Madame le Maire propose de la rencontrer compte tenu de l'échéance du bail qui doit intervenir en janvier 2021.

Il a été demandé par le Maire qu'une étude interne soit réalisée, des devis sont en cours. Madame le Maire signale qu'il y a des possibilités de subvention auprès de la Région et du Département.

C'est un dossier qui avance mais pour lequel il n'y a pas suffisamment de choses concrètes, d'ici la fin de l'année le retour de l'enquête sera transmis auprès des jeunes.

5- Prêt matériel Sainte Agathe en Donzy

Madame le Maire signale que la Commune de Ste-Agathe-en-Donzy souhaiterait emprunter quelques fois par an le souffleur de la Commune de VIOLAY. Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition gracieuse de matériel entre les deux communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention.

6- Droit de place des marchés hebdomadaires

Madame le Maire rappelle qu'en décembre 2017, le conseil municipal a fixé les tarifs 2018 concernant les droits de place :

Forains venant 2 fois par semaine : 58.58 €/trimestre

Forains venant 1 fois par semaine : 29.30 €/trimestre

Forains venant 1 fois par mois 8.10 €/Trimestre

Forains venant quelques fois par an 3.55 € chaque fois

Il s'avère qu'il n'y a pas de tarif pour les forains qui souhaitent venir 2 fois par mois par le biais d'un abonnement. Or, aujourd'hui nous avons un cas qui se présente.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de fixer le tarif à la somme de 7 € par mois, soit 21 € par trimestre.

Mme le maire signale qu'elle donne la possibilité de venir en alternance sur le marché. En effet, elle explique qu'elle a proposé à certains forains de venir deux fois par mois en alternance, afin qu'il n'y ait pas deux stands du même article le même jour. Cette solution permet de proposer un large choix aux habitants.

M. BOINON nous a informés qu'il arrêterait le marché à VIOLAY à compter du 21 octobre prochain. Les analyses de demandes de producteurs sont en cours d'examen....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le tarif proposé, soit 21 € par trimestre pour les forains venant 2 fois par mois.

7- Aide aux artisans

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars dernier, il avait été décidé de verser une aide plafond de 500 € aux

entreprises commerciales ou artisanales situées dans le centre bourg, disposant d'un point de vente avec vitrine, lorsqu'elles font des travaux de rénovation, de sécurité ou encore d'investissements de matériels. En effet, la Région et la Communauté de Communes peuvent intervenir à condition qu'un cofinancement local soit apporté.

Madame le Maire signale que la Communauté de Communes l'a alertée sur le fait que la Région ne verse pas de subvention lorsque les dossiers sont inférieurs à 10 000 €.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer :

- le montant de la subvention de la commune à 1 000 € quel que soit le montant du dossier.

La Commune a inscrit cette année dans son budget, un montant de 3 500 € pour cette opération.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

8- Personnel communal (contrats à reconduire)

Le conseil municipal approuve la reconduction de deux contrats à durée déterminée :

- Un contrat d'agent technique contractuel à compter du 1^{er} décembre 2018 et pour une durée de 1 an, à raison de 18 heures hebdomadaires,
- Un contrat d'un adjoint d'animation contractuel à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de un an, à raison de 12.50 heures hebdomadaires.

9- Projet éolien

Madame le Maire signale que des discussions sont en cours avec les maires des communes de JOUX et de St-Cyr-de-Valorges. Le cabinet d'études viendra faire une présentation lorsque le projet sera abouti.

10-Approbation du rapport d'activités 2017 de la CC FOREZ-EST

Madame le Maire signale que le rapport a été adressé à chaque membre du conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance. Ce rapport est également à la disposition des administrés sur le site : www.forez-est.fr.

Elle invite l'assemblée à délibérer sur ce document.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Forez-Est.

11-CC Forez-Est : déchets

Madame le Maire signale que la prestation d'enquête auprès de tous les foyers du territoire de la Communauté de Communes va bientôt débuter. Sur notre commune l'enquête devrait débuter mi-novembre jusqu'à fin décembre.

12-Appel de Marseille pour les libertés locales

Le 26 septembre dernier s'est déroulé le premier rassemblement des élus pour les libertés locales à Marseille, réunissant l'ensemble des présidents de régions et des départements de France. Près de 1200 élus locaux, toute tendance politique confondue ont lancé un appel pour une relance de la décentralisation et une concertation sincère avec l'Etat.

Un texte a été rédigé marquant une volonté partagée de rappeler au Gouvernement que la France ne pourra se transformer qu'avec ses territoires, dans la proximité et le dialogue, dans le cadre d'une véritable concertation au sein de laquelle les collectivités territoriales doivent

conserver toute leur place et leurs moyens pour agir au plus près des attentes des concitoyens.

Madame le Maire donne lecture de ce texte que vous trouverez en annexe.

Questions diverses

- **Sècheresse**

Notre département est confronté à une important sécheresse d'automne avec pour conséquence une non repousse de l'herbe dans de très nombreux secteurs, ainsi qu'une baisse importante du niveau des eaux dans les barrages. Madame le Maire invite à identifier les exploitations qui seraient en situation difficile sur la Commune au niveau de l'affouragement ou de l'abreuvement des animaux.

La Chambre d'agriculture peut mettre un accompagnement adapté à chaque situation individuelle d'agriculteur pour peu qu'il se fasse connaître en mairie

- **Fiscalité**

Madame le Maire signale qu'un article de journal portant sur la taxe d'habitation fait état des villages qui ont baissé leur taux de la TH. Les villages de l'ex communauté de communes figurent dans ce tableau et VIOLAY aurait pratiqué une baisse de plus de 50 %, ce qui est totalement erroné.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une baisse de taux. En effet, depuis 2017 date à laquelle VIOLAY adhère à la communauté de Communes de BALBIGNY, une partie de la TH, environ 50 %, a été transférée au profit de l'EPCI.

Il convient de noter que la Communauté de Communes reverse une indemnité de compensation, qui en 2017 a été perçue sans perte pour VIOLAY, grâce au versement d'un fonds de concours de 15 997 €.

En revanche, à compter de 2018, il n'y a plus de fonds de concours et il faut souligner que cette indemnité de compensation est figée pour toutes les années à venir, ce qui a pour conséquence une baisse de nos recettes. Pour 2018, la baisse du produit de la TH est de 12 000 €.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Compte tenu des dispositions du code électoral :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres **prêts à participer** aux travaux de la commission

- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Sont désignés membre de la commission :

- DENIS Chantal
- SERRAILLE Joëlle
- PERRIER Guy
- MUZELLE Robert
- TRIBOLET Didier

Fait à Violay, le 16 octobre 2018

Le Maire,

Véronique CHAVEROT



Appel de Marseille pour les libertés locales

Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petits feux de son ultra-centralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : **les libertés locales.**

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'Etat va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée !